

Motion Jean Tschopp et consorts – Plus de diversités dans nos polices

Texte déposé

Les policières et policiers de notre canton effectuent un métier difficile, mais nécessaire, destiné à la protection de la population dans son ensemble, à la prévention de la violence et au maintien de la sécurité. Ils le font avec beaucoup d'engagement. Les policières et policiers méritent à ce titre-là notre soutien.

Dans notre canton, seuls les Suisses et les Suissesses peuvent devenir policiers. Au moment de son assermentation, au plus tard, l'aspirant doit avoir obtenu la nationalité suisse (article 25 alinéa 3 de la Loi sur l'organisation policière vaudoise). Cette manière de faire permet d'intégrer des policiers et policières d'origines diverses au sein des effectifs de polices. A l'image d'autres cantons romands comme Neuchâtel ou le Jura donnant la possibilité aux étrangères et étrangers titulaires d'un permis d'établissement (permis C) de devenir policiers, nous souhaitons renforcer cette diversité. Cette ouverture diversifierait davantage encore les effectifs de police. Elle reflète le brassage de notre société et sa capacité d'intégration. Par ailleurs, cette ouverture aux permis C est déjà possible dans notre canton, pour d'autres professions dans le domaine sécuritaire, comme pour les agentes et agents de détention. En 2009, dans le canton de Vaud, la majorité du Grand Conseil avait rejeté la motion de 2007 du député Marc Vuilleumier demandant que les titulaires d'un permis C puissent exercer le métier de policier. Aujourd'hui, dans notre canton, la part de la population étrangère qui contribue de près à la vitalité de notre économie s'élève à 33 % (Statistique Vaud, 2019).

Comme toute communauté humaine, comme tout corps de métier, des polices plus diversifiées seraient certainement moins sujettes aux discriminations, conscientes ou non, et aux préjugés. Par ailleurs, un renforcement de la diversité d'origine parmi les policières et policiers démontrerait aux populations issues de l'immigration qu'elles y ont davantage encore leur place.

Le meurtre présumé de Georges Floyd par un agent de police le 25 mai 2020 à Minneapolis a provoqué une mobilisation exceptionnelle autour du mouvement *Black Lives Matter*, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe et en Suisse, notamment, donnant à voir la persistance d'actes racistes et des discriminations subies par la plupart des minorités. Des procédures judiciaires sont d'ailleurs en cours dans notre canton, mettant en cause des policiers à la suite du décès d'individus noirs. Aux yeux des populations issues de l'immigration, un renforcement de la diversité au sein des différents corps de police accroîtrait la légitimité du monopole de la sécurité publique. Cette mesure serait sans doute un appui dans le combat contre les discriminations, dont nous pouvons toutes et tous être à l'origine, consciemment ou non. Le renforcement de la diversité au sein des différents corps aurait sans doute un effet bénéfique sur la dynamique interne aux polices.

Au vu de ce qui précède, les députée-e-s soussigné-e-s ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat une révision de la LOPV permettant aux titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C) de devenir policières et policiers. Cette révision de loi doit intégrer tous les corps de police qui composent le canton (police cantonale, régionales et communale).

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Jean Tschopp
et 41 cosignataires*

Développement

M. Jean Tschopp (SOC) : — La force de notre canton tient à sa diversité et à sa capacité d'intégration. Dans le canton de Vaud, un tiers de la population est étrangère. Il s'agit souvent, notamment pour les permis C, de femmes et d'hommes qui sont nés ici, qui y étudient ou y travaillent et sont parfaitement intégrés, qui aiment la Suisse et le plus souvent parlent notre langue parfaitement. Ces titulaires de permis C peuvent exercer la profession de leur choix, y compris dans les administrations publiques du canton ou des communes, ou dans le domaine sécuritaire — comme agents de détention — à l'exception du le métier de policier ! Ouvrir aux permis C la possibilité de devenir policiers renforcerait la diversité au sein de nos polices. Elle faciliterait le lien avec les différentes communautés étrangères qui composent notre canton et beaucoup y aspirent. C'est aussi l'enseignement qu'en tirent les cantons qui, comme Neuchâtel et le Jura, prévoient déjà la possibilité, pour les détenteurs de permis C, d'exercer le métier de policier.

Bien entendu, la diversité au sein de nos polices existe déjà, au vu notamment des agents de police naturalisés. Nous pensons avoir tout à gagner à ce que la diversité se renforce encore. Exercer le métier difficile, mais nécessaire, de policier, repose avant tout sur des compétences métier de maintien de l'ordre, des compétences sociales et humaines aussi, plus que sur celles qui tiennent à la couleur d'un passeport. L'enjeu de la diversité au sein de nos polices ne s'arrête pas à celle des origines, mais également à l'intégration d'une plus forte présence des femmes, notamment, qui sont encore très minoritaires dans les corps de police, malgré les efforts de la police dans ses campagnes de recrutement.

Nous souhaitons par conséquent que la motion soit traitée par la même commission qui traite le postulat de notre collègue Carine Carvalho « Pour une police qui reflète la diversité de la population vaudoise et actrice dans la lutte contre les discriminations (20_POS_222) » car ces deux textes ont été pensés comme un tout, un vœu que partage Mme Carvalho. Nous nous réjouissons de débattre en commission de ces questions de diversité au sein de nos polices.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.